

2 G
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : "Le Caillou",
47500 LE PASSAGE
428 880 744 RCS AGEN



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 5 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 5 décembre,
A 14 heures,

Monsieur Rémy GEOFFRIN,
demeurant 100 route de Segougnac, 47310 MOIRAX,

Associé unique de la société 2 G,

A pris les décisions suivantes :

- *Modification de l'adresse du siège social et la modification corrélative de l'article 4 des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la modification d'adresse effectuée par la Mairie de la Commune du Passage d'AGEN en date du 17 octobre 2023.

L'Associé unique décide de mettre en conformité l'adresse du siège social devenue 400 Route de Condom – 47520 LE PASSAGE D'AGEN et de modifier l'article 4 des statuts.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 400 Route de Condom – 47520 LE PASSAGE D'AGEN".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et/ou à la SELAS JURI-LAWYERS CONSULTANTS, Société d'avocats, 52 rue du Docteur Courret 47200 MARMANDE, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
M. Rémy GEOFFRIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Rémy Geoffrin', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.